

PARTIE VIII- C - Sous-groupe de l'Exploitation des Aérodrômes et de l'Espace Aérien (AAO/SG)

1. Termes de référence

1.1 L'AAO/SG est établi et mandaté par APIRG pour appuyer la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et mener des activités spécifiques visant à permettre à APIRG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités dans les domaines AOP et ATM.

2. Principales fonctions

2.1 Pour s'acquitter de ses fonctions, le Sous-Groupe devrait, sous la direction d'APIRG :

- a) Favoriser la mise en œuvre de modules spécifiques de mise à niveau par blocs du système de l'aviation de l'OACI (ASBU) fixés par APIRG;
- b) Exécuter les projets de mise en œuvre à l'appui des États, dans les domaines AOP et ATM/SAR conformément à la méthodologie des ASBUs et comme fixés par les objectifs régionaux de performance, pour assister les États dans la mise en œuvre des SARPs et des exigences régionales ;
- c) Prendre les actions nécessaires à la planification et à la mise en œuvre cohérente des systèmes AOP et ATM/SAR dans la Région AFI, afin de faciliter l'objectif d'uniformité du système de navigation aérienne, d'interopérabilité et d'harmonisation dans la région et avec d'autres régions ;
- d) Contrôler l'adéquation des exigences dans les domaines AOP et ATM/SAR en tenant compte de l'évolution des besoins des utilisateurs, de l'évolution des besoins opérationnels et des développements technologiques conformément à la méthodologie ASBU ;
- e) Veiller à ce que les initiatives environnementales de l'AOP soient systématiquement identifiées et développées, et rendre compte des résultats des initiatives environnementales de l'AOP ;
- f) Identifier et recueillir, État par État, les informations sur les carences dans les domaines AOP et ATM/SAR conformément à la Méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et aux directives d'APIRG; Analyser et proposer des solutions; reporter les progrès accomplis et les obstacles qui dépassent les capacités du Sous-groupe ;

3. Tâches

- a) Coordonner et conduire les réunions du Sous-groupe AAO ;
- b) Superviser les performances des Equipes projet sous le Sous-groupe AAO et fournir des conseils ;
- c) Suivre les performances de la mise en œuvre des Modules d'ASBUs pertinents dans les PIA 1, 3 and 4 ;
- d) Coordonner avec l'IIM/SG, la mise en œuvre de tous les Modules pertinents afin d'assurer une relation robuste de mise en œuvre des besoins opérationnels, des infrastructures d'appui

- et des informations numériques ;
- e) Examiner et mettre à jour la liste des carences concernant les domaines AGA, ATM et SAR, et proposer des mesures correctives ;
 - f) Réviser périodiquement l'AFI ANP et mettre à jour les informations relatives aux domaines AGA, ATM et SAR ;
 - g) Examiner la gravité de la gestion du risque animalier et l'état de mise en œuvre des mesures appropriées de réduction dans la région ;
 - h) Examiner la fourniture de services de sauvetage et de lutte contre l'incendie et la planification d'urgence aux aérodromes internationaux dans la Région AFI et surveiller le passage à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement pour la lutte contre les incendies ;
 - i) Examiner et surveiller l'impact de l'introduction des NLAs dans la Région AFI, en particulier les exigences relatives aux aérodromes de dégagement ;
 - j) Examiner, évaluer et fournir des orientations sur l'impact des opérations des nouveaux grands avions dans les aérodromes de la Région AFI ;
 - k) Examiner et suivre la mise en œuvre de la certification des aérodromes internationaux ;
 - l) Examiner et suivre la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'approche et d'atterrissage afin d'assurer une transition en douceur et une optimisation des performances des systèmes mis en œuvre ;
 - m) Examiner et suivre la mise en œuvre des exigences de certification d'aérodrome ;
 - n) Examiner et suivre la mise en œuvre des exigences relatives au système de gestion de la sécurité aux aérodromes et dans les ANSPs;
 - o) Maintenir et améliorer en permanence l'efficacité et la sécurité du réseau de routes ATS de manière systématique en vue d'obtenir un flux optimal de trafic aérien tout en poursuivant la mise en œuvre progressive des modules ASBU B0-FRTO, B1-FRTO, B0-CCO et B0-CDO ;
 - p) Soutenir les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la PBN, en donnant la priorité au développement des concepts de l'espace aérien afin d'appuyer la mise en œuvre systématique et en accordant une attention particulière à l'élargissement progressif de la mise en œuvre du B0-APTA ;
 - q) Surveiller la maintenance et l'amélioration continue des niveaux de sécurité des opérations RVSM, fournir des conseils et recommander des mesures correctives ; Soutenir les fonctions de l'ARMA ;
 - r) Surveiller les tendances concernant les rapports sur les conditions insatisfaisantes (UCR), y compris les incidents ATS par l'entremise du TAG et de l'AIAG, recommander des mesures correctives appropriées et surveiller les performances ;
 - s) Examiner les exigences et surveiller la mise en œuvre des

- t) Services de recherche et de sauvetage ;
Promouvoir et appuyer les efforts déployés par les États pour la conclusion d'accords SAR, et des organismes sous régionaux de recherche et sauvetage afin d'améliorer les capacités de recherche et de sauvetage ;
- u) Effectuer l'examen complet et la mise à jour de toutes les Conclusions et Décisions dans le cadre de l'APIRG qui sont applicables au Sous-Groupe AAO afin d'assurer la continuité de leur pertinence.

4. Méthodes de travail

a. Le Sous-groupe se réunit au moins une fois par an en tenant compte du calendrier des autres activités d'APIRG. Il utilisera les moyens de communication électroniques disponibles, y compris les téléconférences, pour préparer et faire avancer ses travaux entre les réunions et tenir ses membres à jour sur les questions préoccupantes, ainsi que pour discuter de questions spécifiques.

b. Compte tenu du fait que le SG représentera les intérêts de la Région et que tous les Etats membres de l'APIRG ne seront pas nécessairement représentés dans un SG, les fonctionnaires des Etats participants devront travailler davantage comme des experts dans leurs domaines respectifs, à l'inverse des délégués qui ne participent que dans l'intérêt de leurs États. Le SG, tout en exerçant au niveau professionnel attendu et sans préjudice de la souveraineté et de l'intégrité des États, travaille avec un minimum de formalités afin de faciliter l'efficacité du résultat.

5. Composition

5.1 Détails à convenir par APIRG.